New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Vicky Lavoie	2018034	Le 16 juillet 2024
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie le coffre aux trésors		(506) 580-0909
Adresse		
48 rue Edgar Saint-Basile NB E7C 1P1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Pascale Dumont-Levesque	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	16 juil. 2024	
Commentaires : La salle de bain qui est utilisé par les enfants doit être nettoyée, car des petites mouches sont alentour du lavabo. Une photo me sera envoyée d'ici la fin de la journée.			

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'alimentation, de la sécurité, de l'accès à l'établissement, du lieu d'exploitation, de l'aire de repos, du changement de couche, de l'accès à une toilette, des compétences et formation.
Il pleut lors de ma visite.
Observation : du biberon pour les 2 enfants en bas âge, des changements de couche et la sieste du matin pour un des enfants en bas âge.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 juillet 2024 — Date

original signé par
Vicky Lavoie — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 juillet 2024 — Date